

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1550

20 juin 2012

SOMMAIRE

Bach S.A.	74384	Rhune S.A.	74396
Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A.	74354	Ripli Holding S.A.	74377
EBT Bohrtechnik S.à r.l.	74356	Robling's Malerwerkstatt GmbH	74397
Epicerie Martins S.à r.l.	74360	Roissy International Luxembourg S.à r.l.	74398
Fairhomes (Luxembourg) S. à r.l.	74394	Rovi Global Services S.à r.l.	74369
LogiGest S.à r.l.	74379	Rovi Technologies S.à r.l.	74375
Mosella Consult S.à r.l.	74363	RTL Group Central and Eastern Europe S.A.	74398
Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l.	74359	RTL Group Germany S.A.	74398
Pan European Real Estate Fund 1 S.à r.l.	74359	SAB, G.m.b.H.	74399
Pan European Real Estate Fund 2 S.A. ...	74359	SABIC Luxembourg S.à r.l.	74400
Pan European Real Estate Fund 4 S.A. ...	74359	Safima S.A.	74400
Pan European Real Estate Fund 5 S.A. ...	74359	Saint George SICAV-SIF	74400
Pan European Real Estate Fund 7 S.A. ...	74359	SECBD S.A.	74375
PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk SCS	74371	SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol S.à r.l.	74382
PEF Turkey MENA S.à r.l.	74360	SIGNA R.E.C.P. Development „VZ 13” Be- teiligung S. à r.l.	74377
Pergolese S.à r.l.	74365	Silver Sea Properties (Worcester) S à r.l.	74399
Pneu S.A.	74362	Société Européenne de Participations Commerciales	74400
Portico Investments Sàrl	74370	S&S Fonder	74398
Premium to Home	74362	Sterling Corporation S.à r.l.	74381
Primelux Insurance S.A.	74362	Systematic Capital Investment Funds	74399
Prosyne S.à r.l.	74368	TQ4 S.à r.l.	74369
Purple Factory S.à r.l.	74358	Transcom Investments & Finance S.A. ...	74397
PVV SICAV	74369	Transports & Logistique Raymond Cons- tant S.A.	74375
RCG Re	74377	Trident Corporate Services (Luxembourg)	74358
RE Acqua S.A.	74379	Winkler International S.A.	74364
RE Acqua S.A.	74381	WPP TNS US S.à r.l.	74399
Recticel Luxembourg	74368		
Recyfina S.A.	74394		
Renov-All Sàrl	74358		
Resco Luxembourg S.à r.l.	74395		
RH Investment Holding S.A.	74396		

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of April.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Me Florence FORSTER, lawyer, with professional address in Luxembourg, as chairman;
2. Me Caroline TAUDIÈRE, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary and scrutineer,

acting as members of the bureau and on the basis of a proxy given by the shareholders of Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7a, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 17 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 186 of 2 March 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.654 (the "Company"),

which proxy given under private seal, remained attached to a deed drawn up by the undersigned notary, notary residing in Diekirch, on 12 March 2012, registered in Diekirch, on 14 March 2012, Relation: DIE/2012/3095, filed with the Register of commerce and companies on 26 March 2012 under reference L120047884, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Notarial Deed").

The appearing persons, acting in their above stated capacity, have requested the undersigned notary to record their declarations and statements as follows:

- as a result of one clerical error in the deed drawn up by the undersigned notary, then residing in Rambrouch, on 25 July 2011, registered in Redange/Attert, on 28 July 2011, Relation: RED/2011/1609, filed with the Register of commerce and companies on 11 August 2011 under reference L110132228, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2391 of 6 October 2011 which has been rectified pursuant to a rectifying deed drawn up by the undersigned notary on the 19 April 2012, and the subsequent rectifications on the date hereof of a deed drawn up by the undersigned notary on 15 December 2011, 20 December 2011 and 20 January 2012, one clerical error shall also be rectified in the Notarial Deed in relation to the number of Ordinary Shares resulting from the capital increase. The number of Ordinary Shares resulting from the capital increase indeed amounted to sixty-six thousand eighty-three (66,083) Ordinary Shares and not to sixty-two thousand eighty-three (62,083) Ordinary Shares as stated in the Notarial Deed.

That as a consequence, on page 3 (English version) of the Notarial Deed, the amended article 7 (first paragraph) of the articles of incorporation of the Company under the fourth resolution shall be corrected so that it shall instead read as follows:

"The Company's capital is set at sixty-two million two hundred sixty-five thousand nine hundred thirteen euro and fifty cent (EUR 62,265,913.50), represented by:

- i) sixty-six thousand eighty-three (66,083) shares without indication of nominal value ("Ordinary Shares"), and
- ii) 2 (two) mandatory redeemable preferred shares without indication of nominal value ("MRPS", and together with the Ordinary Shares, the "Shares"), which are redeemable in accordance with these Articles and Luxembourg law."

That as a consequence, on page 7 (French version) of the Notarial Deed, the amended article 7 (first paragraph) of the articles of incorporation of the Company under the fourth resolution shall be corrected so that it shall instead read as follows:

"Le capital de la Société est fixé à soixante-deux millions deux cent soixante-cinq mille neuf cent treize euros et cinquante cents (EUR 62.265.913,50), représenté par:

- (i) soixante-six mille quatre-vingt-trois (66.083) actions sans indication de valeur nominale («Actions Ordinaires»), et
- (ii) deux (2) actions préférentielles obligatoirement rachetable sans indication de valeur nominale («APOR» et avec les Actions Ordinaires, les «Actions»)."

The said appearing persons, acting in their above stated capacity, declare that all other articles and clauses of the Notarial Deed remain unchanged and they have required the notary to mention the present rectification wherever necessary.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Me Florence FORSTER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président;

2. Me Caroline TAUDIÈRE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire et scrutateur,

agissant en leur qualité de membres du bureau et sur base d'une procuration donnée par les associés de Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 7a, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 186 du 2 mars 2005 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.654 (la «Société»),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui est restée annexée à un acte rédigé par le notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, du 12 mars 2012, enregistré à Diekirch, le 14 mars 2012, Relation: DIE/2012/3095, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 26 mars 2012 sous la référence L120047884, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'«Acte Notarié»).

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- il résulte d'une erreur de plume, laquelle s'est glissée dans l'acte notarié, rédigé par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, le 25 juillet 2011, enregistré à Redange/Attert, le 28 juillet 2011, Relation: RED/2011/1609, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 11 août 2011 sous la référence L110132228, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2391 du 6 octobre 2011 qui a été rectifié par un acte rectificatif rédigé par le notaire soussigné le 19 avril 2012, et la rectification subséquente de ce jour d'un acte notarié rédigé par le notaire soussigné, le 15 décembre 2011 et le 20 décembre 2011 et 20 janvier 2012, une erreur de plume doit aussi être rectifiée dans l'Acte Notarié concernant le nombre d'Actions Ordinaires résultant de l'augmentation de capital. Le nombre d'Actions Ordinaires résultant de l'augmentation de capital s'élevait en effet à soixante-six mille quatre-vingt-trois (66.083) Actions Ordinaires et non pas à soixante-deux mille quatre-vingt-trois (62.083) Actions Ordinaires comme déclaré dans l'Acte Notarié.

En conséquence, à la page 3 (version anglaise) dudit Acte Notarié, l'article 7 (premier alinéa) modifié des statuts de la Société sous la quatrième résolution doit être corrigé afin qu'il soit dorénavant rédigé comme suit:

"The Company's capital is set at sixty-two million two hundred sixty-five thousand nine hundred thirteen euro and fifty cent (EUR 62,265,913.50), represented by:

- i) sixty-six thousand eighty-three (66,083) shares without indication of nominal value ("Ordinary Shares"), and
- ii) 2 (two) mandatory redeemable preferred shares without indication of nominal value ("MRPS", and together with the Ordinary Shares, the "Shares"), which are redeemable in accordance with these Articles and Luxembourg law."

En conséquence, à la page 7 (version française) dudit Acte Notarié, l'article 7 (premier alinéa) modifié des statuts de la Société sous la quatrième résolution doit être corrigé afin qu'il soit dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital de la Société est fixé à soixante-deux millions deux cent soixante-cinq mille neuf cent treize euros et cinquante cents (EUR 62.265.913,50), représenté par:

- (i) soixante-six mille quatre-vingt-trois (66.083) actions sans indication de valeur nominale («Actions Ordinaires»), et
- (ii) deux (2) actions préférentielles obligatoirement rachetable sans indication de valeur nominale («APOR») et avec les Actions Ordinaires, les «Actions»."

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, déclarent que tous les autres articles et rubriques de ladite assemblée générale extraordinaire restent inchangés et ils ont prié le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Forster, C. Taudière, E. DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 avril 2012. Relation: DIE/2012/5123. Reçu douze (12,-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012061864/108.

(120087898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

EBT Bohrtechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.
R.C.S. Luxembourg B 169.003.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERCHIENEN:

1.- Frau Olga SCHREINER, Kauffrau, beruflich ansässig in D-54518 Binsfeld, Bahnhofstr. 2.

2.- Herr Roman SCHREINER, Kaufmann, beruflich ansässig in D-54518 Binsfeld, Bahnhofstr. 2.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung EBT Bohrtechnik S.à r.l..

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung von Kernbohrungen sowie Arbeiten im Bereich Betonsägen und Fugenschneiden.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Frau Olga SCHREINER, Kauffrau, beruflich ansässig in D-54518 Binsfeld, Bahnhofstr. 2, sechzig Anteile . . .	60
2.- Herr Roman SCHREINER, Kaufmann, beruflich ansässig in D-54518 Binsfeld, Bahnhofstr. 2,	
vierzig Anteile	40
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme.

Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Roman SCHREINER, Kaufmann, beruflich ansässig in D-54518 Binsfeld, Bahnhofstr. 2.
- Frau Olga SCHREINER, Kauffrau, beruflich ansässig in D-54518 Binsfeld, Bahnhofstr. 2.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift eines der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: O. SCHREINER, R. SCHREINER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 mai 2012. Relation: ECH/2012/878. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels-und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 30. Mai 2012.

Référence de publication: 2012061920/108.

(120087831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Purple Factory S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 27, Cité Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 100.782.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Purple Factory S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012057848/11.

(120080703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Trident Corporate Services (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 148.334.

—
EXTRAIT

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Benoit de BIEN en tant que gérant de la société Trident Corporate Services (Luxembourg) S. à r. l. (la Société) avec effet rétroactive au 20 décembre 2011.

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Bastiaan SCHREUDERS en tant que gérant de la Société avec effet rétroactive au 6 février 2012.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Mark LE TISSIER, né le 24 avril 1963 au Guernesey, résident professionnellement à 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen, en tant que gérant de la Société à partir du 6 février 2012 et pour une durée indéterminée.

L'associé unique décide de nommer Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North York (Canada), résident professionnellement à 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen, en tant que gérant de la Société à partir du 7 mai 2012 et pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Pour Extrait

La Société

Référence de publication: 2012059797/21.

(120084054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Renov-All Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, route de Rollinggrund.

R.C.S. Luxembourg B 164.497.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 1^{er} mai 2012, que:

- le mandat de gérant de Monsieur DE ALMEIDA SERGIO Antonio Manuel, demeurant à L-3429 Dudelange, 40, route de Burange, a été révoqué;

- A été nommé comme nouveau gérant Monsieur Luis Jorge HENRIQUES VIEGAS, demeurant à L-4082 Esch-sur-Alzette, 51, rue Dicks, avec effet immédiat et pour une durée déterminée;

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012057886/16.

(120080931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pan European Real Estate Fund 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057849/9.

(120081356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pan European Real Estate Fund 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057850/9.

(120081265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pan European Real Estate Fund 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057852/9.

(120081268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pan European Real Estate Fund 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057853/9.

(120081271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pan European Real Estate Fund 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057855/9.

(120081298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.479.608,75.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.624.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 8 mai 2012:

Reconnaissance de la démission des gérants suivants de la Société avec effet au 16 mai 2012:

- Madame Laura CARBALLO de sa position de gérante de classe B de la Société;
- Monsieur Frank TURNER de sa position de classe B de la Société;
- Monsieur Gérard KENNEALLY de sa position de gérant de classe C de la Société;
- Monsieur Martijn SINNINGHE DAMSTE de sa position de gérant indépendant de la Société; et

- Madame Danielle DELNOIJE de sa position de gérante indépendante de la Société.

Nomination des personnes suivantes pour une période indéterminée avec effet au 16 mai 2012:

- Madame Sylvie BROSSARD, née le 26 août 1962, à Montréal, Canada, résidant professionnellement au 8585 Chemin de la Côte de Liesse, Saint-Laurent, QC H4T 1G6, Canada, comme gérante de classe B de la Société;

- Monsieur Christophe MAILLARD, né le 7 mars 1974, à Saint-Quentin, France, résidant professionnellement au 24, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérant indépendant de la Société; et

- Madame Marjorie ALLO, née le 19 novembre 1967, à Paris, France, résidant professionnellement au 24, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérante de classe C de la Société.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Sylvie BROSSARD comme gérante de classe B de la Société;

- Christophe MAILLARD comme gérant indépendant de la Société; et

- Marjorie ALLO comme gérante de classe C de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012062144/27.

(120088002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

PEF Turkey MENA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.442.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057858/11.

(120080815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Epicerie Martins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 7, rue Emile Marx.

R.C.S. Luxembourg B 169.012.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Rui Miguel VARELA MARTINS, salarié, né à Portimao (Portugal) le 17 juin 1979 (matricule 1979 06 17 595),

demeurant à L-1243 Luxembourg, 52, rue Félix de Blochausen;

2. Madame Cidalia Patricia CARDOSO, vendeuse qualifiée, née à Amedo/Carrazeda de Ansiaes (Portugal) le 9 février 1985 (matricule 1985 02 09 505), demeurant à L-1243 Luxembourg, 52, rue Félix de Blochausen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «EPICERIE MARTINS S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une épicerie.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 €), chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille douze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription des parts

Les parts sociales ont toutes été souscrites de la manière suivante:

Monsieur Rui Miguel VARELA MARTINS, prénommé	50 parts
Madame Cidalia Patricia CARDOSO, prénommée	50 parts
Total:	100 parts

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Rui Miguel VARELA MARTINS, préqualifié.
- Est nommé gérante technique pour une durée indéterminée, Madame Cidalia Patricia CARDOSO, préqualifiée.
- Dans les circonstances techniques, la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique est nécessaire pour engager valablement la société.
- Dans les circonstances administratives, le gérant administratif a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et ce par sa signature individuelle.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-4620 Differdange, 7, rue Emile Mark.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rui Miguel VARELA MARTINS, Cidalia Patricia CARDOSO, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 mai 2012. Relation: DIE/2012/6058. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012061922/97.

(120088047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Pneu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 59.308.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057864/9.

(120080827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

P2H, Premium to Home, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 43-45, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 74.321.

EXTRAIT

Il résulte de deux lettres datées du 18 avril 2012, que Madame Chantal Stanley et Monsieur David Ginola Ceze, ont démissionné avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012057866/14.

(120081442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Primelux Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.977.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 16. April 2012

Die Gesellschafterversammlung beschließt Herrn Dirk Wegener, geschäftsansässig in Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt, Deutschland, als neues Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen. Die Gesellschafterversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Dirk Wegener als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, festzulegen.

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à.r.l., geschäftsansässig in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2012 zu ernennen.

Primelux Insurance S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012057867/17.

(120080756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Mosella Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 182.031.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.918.

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

AG FINANCE S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 1210 Bruxelles (Saint-JossetenNoode), 410 boulevard Saint-Lazare, et immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0466.967.995, propriétaire d'1 (une) part sociale de Mosella Consult S.à r.l.,

ici représentée par Madame Helena Coppen, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 21 mai 2012.

AG INSURANCE S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 1000 Bruxelles, 53 boulevard Emile Jacqmain, et immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0404.494.849, propriétaire de 999 (neuf cent quatrevingt-dix-neuf) parts sociales de Mosella Consult S.à r.l.,

ici représentée par Madame Helena Coppen, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 22 mai 2012,

lesdites procurations signées "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant comme il est dit, a déclaré et requis le notaire d'acter:

(i) Que AG FINANCE S.A. et AG INSURANCE S.A., pré-qualifiées, détiennent l'ensemble du capital social de la société Mosella Consult S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 287289 Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.918 (la "Société"), constituée suivant un acte notarié par devant Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 juillet 1995 et publié au Mémorial C, Registre des Sociétés et Associations, du 18 octobre 1995 sous le numéro 532, lequel a été modifié la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juillet 2011 et publié au Mémorial C, Registre des Sociétés et Associations, numéro 2206 du 20 septembre 2011.

(ii) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1150 Luxembourg, 287289, route d'Arlon à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

2) Suppression de la valeur nominale des parts sociales et modification corrélative des statuts.

3) Augmentation du capital social à concurrence de cent quatre-vingt-deux millions d'Euros (EUR 182.000.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,) à celui de cent quatre-vingt-deux millions trente et un mille Euros (EUR 182.031.000,) par l'émission de cinq mille trois cent soixante-cinq (5.365) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

4) Modification de l'article 7 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital envisagée;

5) Divers.

(iii) Que l'intégralité du capital social était représenté à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de transférer le siège social de la société de L-1150 Luxembourg, 287289, route d'Arlon à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-deux millions d'Euros (EUR 182.000.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,) à celui de cent quatre-vingt-deux millions trente et un mille Euros (EUR 182.031.000,) par l'émission de cinq mille trois cent soixante cinq (5.365) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits que les parts sociales existant auparavant.

La société AG FINANCE S.A., précitée, décide de ne pas souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et d'accepter leur souscription par la société AG INSURANCE S.A., précitée.

Souscription et Libération

L'augmentation de capital étant ainsi décidée, la société AG INSURANCE S.A., précitée et représentée comme établi ci-dessus, déclare par la présente souscrire les cinq mille trois cent soixante-cinq (5.365) nouvelles parts sociales et les libérer par versement en espèces d'un montant de cent quatre-vingt-deux millions d'Euros (EUR 182.000.000,).

Le montant de cent quatre-vingt-deux millions d'Euros (EUR 182.000.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Quatrième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-deux millions trente et un mille Euros (EUR 182.031.000,-), représenté par six mille trois cent soixante-cinq (6.365) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de EUR 7.000,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. COPPEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2012. Relation: LAC/2012/23817. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012062099/85.

(120087715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Winkler International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 48.428.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à L-MERSCH, en date du 18 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 483 du 25 novembre 1994,
- Statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 23 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 1120 du 6 décembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 mai 2012 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

* *aux postes d'administrateurs:*

- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG.

- Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG.

- Madame Florencia STREULLI, employée privée, demeurant professionnellement à Hottingerstrasse 17, CH-8032 ZÜRICH.

* *au poste de commissaire aux comptes:*

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 223, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Pour la société WINKLER INTERNATIONAL S.A.

REVILUX S.A.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à L-MERSCH, en date du 18 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 483 du 25 novembre 1994,

- Statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 23 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 1120 du 6 décembre 2001.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «REVILUX S.A.», ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, Val Ste Croix, 223, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 25.549, tenue en date du 25 janvier 2011 que son siège a été transféré vers L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 17.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2012062300/37.

(120087766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Pergolese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.772.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.280.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mountplace Trading & Investments Limited, a company incorporated and organised under the laws of Cyprus, with registered office at 3 Thasou, DADLAW House, P.C. 1520 Nicosia, registered with the Registrar of Companies under number HE 242637,

here represented by Natalia Hernandez, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on April 4, 2012,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Mountplace Trading & Investments Limited is the sole shareholder of Pergolese S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on January, 11, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March, 6, 2012, number 592 (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one hundred and twenty-five (125) shares having a par value of one hundred euro (EUR100) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Mountplace Trading & Investments Limited, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of sixty million seven hundred sixty thousand euro (EUR 60,760,000) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to sixty million seven hundred seventy-two thousand and five hundred euro (EUR 60,772,500) by the issuance of six hundred seven thousand and six hundred (607,600) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Mountplace Trading & Investments Limited, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the six hundred seven thousand and six hundred (607,600) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of ten thousand eight hundred (10,800) shares having a par value of five hundred Polish zloty (PLN 500) each (the Shares) of General Aviation Sp. z o.o., a company incorporated and organised under the laws of Poland, with registered office at Góraszka (05-462 Wiazowna), Poland, registered with register of entrepreneurs of the National Court Register kept by the District Court for the capital city of Warsaw, XIV Commercial Division of the National Court Register, under the KRS number 0000135697, having a share capital of five million four hundred thousand Polish zloty (PLN 5,400,000) represented by ten thousand eight hundred (10,800) shares having a par value of five hundred Polish zloty (PLN 500) each (PolCo).

Such contribution in an aggregate amount of sixty million seven hundred sixty thousand euro (EUR 60,760,000) made to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of PolCo that, as of the date of such certificate:

- Mountplace Trading & Investments Limited, a company organised under the laws of Cyprus, with registered office at 3 Thasou, DADLAW House, P.C. 1520 Nicosia, is the full owner of ten thousand eight hundred (10,800) shares with a par value of five hundred Polish zloty (PLN 500) each (the Shares) of the PolCo;

- the Shares are fully paid-up and represent one hundred per cent (100%) of the issued share capital of the PolCo;

- Mountplace Trading & Investments Limited is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;

- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment, except for the registered pledge established on all Shares for the benefit of the company Gestalys Invest S.A., save that Gestalys Invest S.A gave its written consent for the contribution in kind of Shares to the Company.

- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person other than Gestalys Invest S.A. may be entitled to demand that the Shares be transferred to it.

- according to the laws of Poland and to the resolution no. 3 of the extraordinary shareholders meeting of the PolCo dated March 27th, 2012 the contribution in kind of Shares to the Company was accepted by the shareholders meeting of the PolCo;

- on the date hereof, the Shares are worth at least sixty million seven hundred sixty thousand euro (EUR 60,760,000) this estimation being based on generally accepted accountancy principles, and

- there are no major changes in the financial situation of the PolCo since the balance sheet dated February 29th, 2012.

Such certificate and a copy of the balance sheet of PolCo, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at sixty million seven hundred seventy-two thousand and five hundred euro (EUR 60,772,500) represented by six hundred seven thousand seven hundred and twenty-five (607,725) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mountplace Trading & Investments Limited, une société de droit cyprite, avec siège social à 3 Thasou, DADLAW House, P.C. 1520 Nicosia, inscrite auprès de Registre de Sociétés sous le numéro HE 242637,

représentée par Maître Natalia Hernandez, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2012,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Mountplace Trading & Investments Limited est l'associé unique de Pergolese S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire maître Henri Hellinckx, en date du 11 janvier de 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 mars 2012 numéro 592 (la Société).

- Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Mountplace Trading & Investments Limited, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de soixante million sept cent soixante mille euro (EUR 60.760.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) à soixante million sept cent soixante-douze mille cinq cents euro (EUR 60.772.500) par l'émission de six cent sept mille six cents (607,600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, Mountplace Trading & Investments Limited, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les six cent sept mille six cents (607.600) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature de dix mille huit cents (10.800) actions ayant une valeur nominale de cinq cents zlotys polonaises (PLN 500) chacune (les Actions) de General Aviation Sp. z o.o., une société de droit polonaise, avec siège social à Góraszka, (05-462 Wiazowna) Pologne, inscrite auprès de Registre d'entrepreneurs de la Cour Nationale de l'arrondissement de la ville de Warsaw, XIV Division Commercial du Registre Nationale, sous le numéro KRS 0000135697, ayant un capital social de cinq million quatre cent mille zlotys polonaises (PLN 5.400.000) représenté par dix mille huit cents (10.800) actions ayant une valeur nominale de cinq cents zlotys polonaises (PLN 500) chacune (PolCo).

Ledit apport d'un montant total de soixante million sept cent soixante mille euro (EUR 60,760,000) fait à la Société est affecté au compte capital de la Société;

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de PolCo en date de ce jour que:

- Mountplace Trading & Investments Limited, une société de droit cyprite, avec siège social à 3 Thasou, DADLAW House, P.C. 1520 Nicosie, est le propriétaire unique des dix mille huit cents (10.800) parts sociales d'une valeur de cinq cents zlotys polonaises (500 PLN) chacune (les Parts) de la PolCo;

- Les parts sont entièrement libérées et représentent cent pour cent (100%) du capital social souscrit de PolCo;

- Mountplace Trading & Investments Limited est l'unique titulaire des droits sur les Actions et est habilité à céder les Actions;

- Les Actions ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquisition de nantissement ou d'usufruit sur les Actions et les Actions ne sont sujettes à aucun attachement, excepté pour le nantissement enregistré et basé sur toutes les Parts au profit de la société Gestalys Invest S.A., sous réserve d'accord écrit par Gestalys Invest S.A. pour l'apport en nature de Parts à la Société;

- Il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel tout autre personne que Gestalys Invest S.A. est autorisée à demander que les Actions lui soient transférées;

- Conformément aux lois polonaises et à la résolution numéro 3 de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de PolCo du 27 mars 2012, l'apport en nature de Parts à la Société a été accepté lors de l'assemblée des actionnaires de la PolCo;

- En date de ce jour, les Parts valent au moins soixante millions sept cent soixante mille euros (60.760.000 EUR), estimation basée sur les principes comptables généralement acceptés, et

- Il n'y a pas de changement majeur dans la situation financière de la PolCo depuis le bilan du 29 février 2012.

Ledit certificat et une copie du bilan de PolCo, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à soixante million, sept cent soixante-douze mille cinq cents euro (EUR 60.772.500), représenté par six cent sept mille sept cent vingt-cinq (607,725) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. HERNANDEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2012. Relation: LAC/2012/17537. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057860/165.

(120080574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Prosyne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012057871/13.

(120080637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Recticel Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 4.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012057874/12.

(120081410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

TQ4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 127.789.

L'associée unique de TQ4 S.à.r.l. a pris les résolutions suivantes en date du 18 mai 2012:

1. La démission en tant que gérant de catégorie B de Monsieur Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, est acceptée.

2. Est nommé gérant de catégorie B pour une durée illimitée, Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012057958/15.

(120081374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Rovi Global Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.559.150,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.159.

Extrait des décisions d'une réunion du conseil de gérance tenue par téléphone le 8 mai 2012

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de son adresse actuelle au 42-44 Avenue de la Gare, -1610 Luxembourg avec effet au 21 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rovi Global Services S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012057877/14.

(120080716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

PVV SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.676.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung PVV SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung der PVV SICAV vom 23. Mai 2012 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Matthias Schirpke Vorsitzender
- Herr Wolfgang Steilen stellv. Vorsitzender
- Herr Ralf Hammerl Mitglied
- Herr Norbert Niemann Mitglied
- Herr Jörg Priebe Mitglied
- Herr Christian Hußmann Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2013, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2013, PricewaterhouseCoopers S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Luxembourg, den 23. Mai 2012.

Für PVV SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012061554/26.

(120086510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Portico Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 116.449.

L'an deux mille douze, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Le trust de droit irlandais «CATHAL RYAN ESTATE», ayant son siège social à Stacumny House, Stacumny, Celbridge, Comté de Kildare, Irlande,

détenteur de six mille deux cent trente-huit (6.238) parts sociales de catégorie A et de six mille deux cent trente-sept (6.237) parts sociales de catégorie C.

2) La société de droit panaméen «PAN REGENT S.A.», ayant son siège social à 53rd, E Street, Urbanizacion Marbella, bâtiment MMG Tower, étage 16th Floor, PA - Panama, inscrite à la section commerciale du registre public de Panama sous le numéro 529667,

détentrice de onze (11) parts sociales de catégorie A, d'une (1) part sociale de catégorie B, de douze (12) parts sociales de catégorie C et d'une (1) part sociale de catégorie D.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 15 mars 2012, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "Portico Investments SARL" (numéro d'identité 2006 24 16 832), avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 116.449, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2006, publié au Mémorial C, numéro 1400 du 20 juillet 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 9 mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 933 du 4 mai 2010,

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers à L-7257 Walferdange, 2, Millewee et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 5. par. 1.** The registered office is established in the municipality of Walferdange."

b) version française:

" **Art. 5. al. 1^{er}.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange."

Deuxième résolution

Les associés constatent que les adresses professionnelles de Messieurs Philippe CHAN et Jimmy TONG SAM, gérants, sont désormais fixées à L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 avril 2012. Relation: CAP/2012/1552. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 16 mai 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012059177/52.

(120081743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: USD 50.002,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 110.278.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of April,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk SCS, a limited partnership (société en commandite simple) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.278 (the Partnership).

The Partnership was incorporated on August 4, 2005 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, which deed had been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1444 on December 23, 2005.

There appeared the following parties:

1) Luxembourg S.C.S. Holdings LLC, a limited liability company having its registered office at The Corporation Trust Partnership, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA and its principal office at 1, Pepsi Way, USA -NY 10589 Somers, New York, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under number 3922629 (the General Partner); and

duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal;

AND

2) PBG Mohegan Holdings Limited, a company incorporated and organised under the laws of Gibraltar, with registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemate Square, Gibraltar, registered with the Companies House of Gibraltar under number 94285 (the Limited Partner),

duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal;

(the General Partner and the Limited Partner are hereinafter collectively referred to as the Partners).

The powers of attorney, after signature ne varietur by the proxyholder of the Partners and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes for the purpose of the registration.

The Partners, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Partners hold all the voting units in the unit capital of the Partnership therefore the entire unit capital of the Partnership is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the unit capital of the Partnership by an amount of two United States Dollars (USD 2), in order to bring the share capital from its present amount of fifty-thousand United States Dollars (USD 50,000), represented by twenty-five thousand (25,000) units of one United States Dollar (USD 1) each held by the General Partner and twenty-five thousand (25,000) units of one United States Dollar (USD 1) each held by the Limited Partner, to fifty thousand and two United States Dollars (USD 50,002), by way of the issue of two (2) new units held by the General Partner of the Partnership, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above;

4. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Partnership (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted under item 2. above;

5. Amendment to the register of partners of the Partnership in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the General Partner to proceed on behalf of the Partnership to the registration of the newly issued units in the register of partners of the Partnership; and

6. Miscellaneous.

III. The Meeting unanimously resolves to take the following resolutions:

First resolution

The entire unit capital of the Partnership being present or represented at the Meeting, the Meeting resolves to waive the convening notices, as the Partners consider themselves as duly convened and declare that they have a perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and hereby increase the unit capital of the Partnership by an amount of two United States Dollars (USD 2), in order to bring the share capital from its present amount of fifty-thousand United States Dollars (USD 50,000), represented by twenty-five thousand (25,000) units of one United States Dollar (USD 1) each held by the General Partner and twenty-five thousand (25,000) units of one United States Dollar (USD 1) each held by the Limited Partner, to fifty thousand and two United States Dollars (USD 50,002), by way of the issue of two (2) new units held by the General Partner of the Partnership, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the unit capital increase as follows:

Subscription - Payment

The General Partner, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the two (2) units of the Partnership held by the General Partner having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and it fully pays up such units by a contribution in kind consisting of two thousand (2,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each in the capital of PBG Cyprus Holdings Ltd, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Julia House, 3 Themistocles Dervis Street, CY-1066, Nicosia, Cyprus and filed at the Department of Registrar of Companies in Cyprus under number 167751, representing 100% of its capital (the Shares).

- The contribution in kind of the Shares to the Partnership, having an aggregate fair market value of two United States Dollars (USD 2) is to be allocated to the nominal unit capital account of the General Partner.

The Meeting acknowledges (i) the balance sheet dated as of April 13, 2012 signed for approval by the management of the General Partner and (ii) that the value of the Shares has been certified by a certificate dated April 16, 2012 issued by the management of the General Partner and acknowledged and approved by the Partnership which states that:

“1. The General Partner is the owner of the Shares.

2. The Shares are fully paid-up.

3. The General Partner is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.

4. None of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares is subject to any attachment.

5. There exist no pre-emption rights or any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Shares be transferred to him.

6. Based on generally accepted accounting principles, the aggregate fair market value of the Shares is equal to two United States Dollars (USD 2) and since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Partnership.

7. All formalities required under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the relevant applicable laws subsequent to the contribution of the Shares by the General Partner to the Partnership will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.”

Such balance sheet and certificate, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The subscribed unit capital of the Partnership is set at fifty thousand and two United States Dollars (USD 50,002), represented by twenty-five thousand and two (25,002) units of one United States Dollar (USD 1) each held by the General Partner (the Units of the General Partner) and twenty-five thousand (25,000) of one United States Dollar (USD 1) each held by the Limited Partner (the Units of the Limited Partner, and together with the Units of the General Partner, the Units).”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of partners of the Partnership in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the General Partner to proceed on behalf of the Partnership to the registration of the newly issued units in the register of partners of the Partnership.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (2,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept avril,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk SCS, une société en commandite simple régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.278 (la Société).

La Société a été constituée le 4 août 2005 suivant un acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, qui a publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1444 du 23 décembre 2005.

Les parties suivantes ont comparu:

1) Luxembourg S.C.S. Holdings LLC, une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe à The Corporation Trust Partnership, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A. et son principal établissement au 1, Pepsi Way, USA - NY 10589 Somers, New York, inscrite à la Division des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 3922629 (le Gérant Commandité),

représentée par Régis Galiotto, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2) PBG Mohegan Holdings Limited., une société constituée et régie par les lois de Gibraltar dont le siège social se situe à 10/8 International Commercial Centre, Casemate Square, Gibraltar, immatriculée au registre de commerce de Gibraltar sous le numéro 94285 (le Commanditaire),

représentée par Régis Galiotto, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(Le Gérant Commandité et le Commanditaire sont ci-après désignés ensemble comme les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les Associés détiennent toutes les parts ayant un droit de vote dans le capital social de la Société, de sorte que l'intégralité du capital social est représentée à la présente Assemblée et qu'en conséquence la Société peut valablement délibérer et décider de l'ensemble des points à l'ordre du jour dont les participants reconnaissent avoir préalablement été informés;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social souscrit d'un montant de deux dollars américains (USD 2) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune détenues par le Gérant Commandité et vingt-cinq mille (25.000) parts d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune détenues par le Commanditaire, à cinquante mille deux dollars américains (USD 50.002), par l'émission de deux (2) nouvelles parts du Gérant Commandité de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social définie au point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant du Commandité de la Société, afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. L'Assemblée a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, comme les Associés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de deux dollars américains (USD 2) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune détenues par le Gérant Commandité et vingt-cinq mille (25.000) parts d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune détenues par le Commanditaire, à cinquante mille deux dollars américains (USD 50.002), par l'émission de deux (2) nouvelles parts du Gérant Commandité de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

Le Gérant Commandité, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) parts du Gérant Commandité de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et les libère intégralement par un apport en nature se composant de deux mille (2.000) parts d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune dans le capital social de PBG Cyprus Holdings Ltd, une société constituée selon les lois de Chypre, dont le siège social se situe à Julia House, 3 Themistocles Dervis Street, CY-1066 Nicosie, Chypre et immatriculée au Département du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro 167751, représentant 100% de son capital social (les Parts).

L'apport en nature des Parts à la Société, d'une valeur marchande totale de deux dollars américains (USD 2) sera affecté au compte de capital des parts du Gérant Commandité.

L'Assemblée prend acte (i) du bilan daté du 13 avril 2012 signé pour accord par la gérance du Commandité et que (ii) la valeur des Parts a été certifiée par un certificat daté du 16 avril 2012 émis par la gérance du Gérant Commandité et reconnu et approuvé par la Société, qui indique essentiellement que:

- «1. Le Gérant Commandité est le propriétaire des Parts.
2. Les Parts sont entièrement libérées.
3. Le Gérant Commandité est le seul titulaire des Parts et possède le droit d'en disposer.
4. Aucune des Parts n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts et aucune des Parts n'est soumise à une servitude.
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts lui soient cédées.
6. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur marchande totale des Parts est au moins égale à deux dollars américains (USD 2) et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société.

7. Toutes les formalités requises par les lois du Grand-duché de Luxembourg et les lois concernées applicables consécutives à l'apport des Parts par le Commandité à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.»

Lesdits bilan et certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la clause 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille deux dollars américains (USD 50.002), représenté par vingt-cinq mille deux (25.002) parts d'un dollar américain (USD 1) chacune détenues par le Gérant Commandité (les Parts du Gérant Commandité), et vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune, détenues par le Commanditaire (les Parts du Commanditaire et, ensemble avec les Parts du Gérant Commandité, les Parts).»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout administrateur du gérant commandité de la Société, afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ deux mille Euros (EUR 2.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2012. Relation: LAC/2012/19313. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057857/225.

(120081223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Rovi Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.216.

Extrait des décisions d'une réunion du conseil de gérance tenue par téléphone le 8 mai 2012

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de son adresse actuelle au 42-44 Avenue de la Gare, -1610 Luxembourg avec effet au 21 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rovi Technologies S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012057878/14.

(120080715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

**Transports & Logistique Raymond Constant S.A., Société Anonyme,
(anc. SECBD S.A.).**

Siège social: L-8832 Rombach, 22, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.423.

L'an deux mille douze, le quinze mai

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «SECBD S.A.», (matr. 1999 2205 760), avec siège social à L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en date du 19 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 10 juin 1999, numéro 434, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 22 février 2000, publié au Mémorial C numéro 446 du 24 juin 2000,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 99.423.

La séance est ouverte à 9.20 heures sous la présidence de Monsieur Raymond CONSTANT, administrateur de sociétés, né à Verviers (Belgique) le 16 avril 1961, demeurant à B-4190 Ferrières, 16 Allée au Passage.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les points suivants ont été portés à l'ordre du jour:

- 1.- Changement de l'objet de la société et modification de l'article 4 premier alinéa des statuts;
- 2.- Modification de l'article 6 des statuts;
- 3.- Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- 4.- Nomination des nouveaux administrateurs et administrateur-délégué;
- 5.- Nomination d'un nouveau commissaire;

6.- Changement de siège et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts

7.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet de la société et de modifier l'article 4 alinéa 1 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 4. (Premier alinéa).** La société a pour objet le management de sociétés, les transports et la logistique, l'affrètement pour compte de tiers ainsi que les activités connexes facilitant la réalisation de cet objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société et en conséquence de modifier l'article 1 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé, entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de «TRANSPORTS & LOGISTIQUE Raymond CONSTANT S.A.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale révoque l'administrateur-délégué et les administrateurs Monsieur Jacques JANS, Madame Bernadette LEDUC-JANS et Mademoiselle Stéphanie JANS et le commissaire aux comptes la société anonyme "EWA REVISION S.A.", RCS B 38 937 avec effet immédiat et leur confère pleine et entière décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un quatrième alinéa à l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 6. (4^{ème} alinéa). Si la société n'a qu'un seul actionnaire, les pouvoirs du conseil d'administration peuvent être exercés par un seul administrateur

Cinquième résolution

L'assemblée nomme à l'unanimité administrateur pour une durée de 6 ans, alors qu'il n'y a plus qu'un seul actionnaire Monsieur Raymond Constant, né à Verviers (Belgique) le 16 avril 1961, demeurant à B-4190 Ferrières, 16, Allée au Passage, avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Sixième résolution

L'assemblée nomme à l'unanimité commissaire, la société «La Fiduciaire Comptable Comptafisc Sarl» avec siège social à L-8832 Rombach, 18, Route de Bigonville, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.397, pour une durée de six ans.

Septième résolution

L'assemblée décide de déplacer le siège de la société qui sera dorénavant à L-8832 Rombach, 22, route d'Arlon et par conséquent de changer l'article 2 en son premier alinéa qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 9.30 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cent cinquante euros (850,00 €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.
Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Raymond CONSTANT, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, Le 16 mai 2012. Relation: DIE/2012/5834. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012062231/85.

(120087512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Ripli Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.724.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 juin 2011

Deuxième résolution

L'Assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIPLI HOLDING SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2012057891/14.

(120081373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

RCG Re, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 165.667.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Soak Trust S.A.

Référence de publication: 2012057881/11.

(120081468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

SIGNA R.E.C.P. Development „VZ 13” Beteiligung S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.453.

—
In the year two thousand and twelve, on the eight day of May.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

SIGNA R.E.C.P. Development “VZ 13” S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 142230,

hereby represented by Mr Jean-Pierre Dias, private employee, with professional address in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the attorney in fact and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that SIGNA R.E.C.P. Development “VZ 13” S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of SIGNA R.E.C.P. Development “VZ 13” Beteiligung S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1341 Luxembourg, 7, Place Clairefontaine, RCS Luxembourg B 142453, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary

residing in Luxembourg, on the 8th of October 2008, published in the Mémorial C number 2695 on the 5th of November 2008 (the "Company").

- that the corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares").

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to transfer the registered office from L-1341 Luxembourg, 7, Place Clairefontaine, to L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

Second resolution

The sole partner resolves, as a result of the approval of the first resolution, to amend article 2, paragraph 1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

" Art. 2. (Paragraph 1). The registered office of the Company is established in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, amounts to approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le huitième jour de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée SIGNA R.E.C.P. Development "VZ 13" S.à r.l., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, RCS Luxembourg B 142230,

ici représenté par Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée SIGNA R.E.C.P. Development "VZ 13" S.à r.l., prénommée, est l'associé unique de la société SIGNA R.E.C.P. Development "VZ 13" Beteiligung S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1341 Luxembourg, 7, Place Clairefontaine, RCS Luxembourg B 142453, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2695 du 5 novembre 2008 (la «Société»).

- que le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (les «Parts Sociales»), nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris unanimement les résolutions suivantes:

74379

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de de L-1341 Luxembourg, 7, Place Clairefontaine vers L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

“ **Art. 2. (Premier paragraphe).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mai 2012. LAC / 2012 / 22638. Reçu 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012062243/97.

(120087625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

RE Acqua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012057883/10.

(120080630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

LogiGest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3473 Dudelange, 10, An der Foxenhiel.

R.C.S. Luxembourg B 168.994.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Bruno FERNANDES, électromécanicien, né à Esch-sur-Alzette le 24 juillet 1975, demeurant à L-3473 Dudelange, 10, An der Foxenhiel,

ci-après dénommé «le comparant».

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "LogiGest S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet l'activité d'administrateur de biens-syndic de copropriété, la promotion immobilière ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des-dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille douze (31.12.2012).

Souscription et libération

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Bruno FERNANDES, électromécanicien, né à Esch-sur-Alzette le 24 juillet 1975, demeurant à L-3473 Dudelange, 10, An der Foxenhiel, pré-qualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Bruno FERNANDES, électromécanicien, né à Esch-sur-Alzette le 24 juillet 1975, demeurant à L-3473 Dudelange, 10, An der Foxenhiel.

2. La société est valablement engagée par sa seule signature.

4. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-3473 Dudelange, 10, An der Foxenhiel.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: B. Fernandes, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mai 2012. Relation: EAC/2012/6702. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012062050/98.

(120087670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

RE Acqua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.581.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012057884/11.

(120080639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Sterling Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 166.344.

Conformément à la cession de parts sociales du 10 mai 2012, Mr. Akshay Rajkumar, avec adresse au Station Road, 414001 Ahmednagar, India, a vendu toutes ses parts sociales détenues dans la Société, soit 12,500 parts sociales, à FUJIYAMA INDUSTRIAL CORPORATION INC., avec adresse au M&C Corporate Services Limited, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Le nouvel associé de la Société est FUJIYAMA INDUSTRIAL CORPORATION INC., et la cession de toutes les parts sociales a été reportée sur le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 15 mai 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Sterling Corporation S.à r.l.
Représenté par M. Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2012057909/19.

(120080771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.229.

In the year two thousand and twelve, on the eight day of May.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 139203,

hereby represented by Mr Jean-Pierre Dias, private employee, with professional address in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1341 Luxembourg, 7, Place Clairefontaine, RCS Luxembourg B 142229, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 8th of October 2008, published in the Mémorial C number 2606 on the 24th October 2008 (the "Company").

- that the corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares").

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to transfer the registered office from L-1341 Luxembourg, 7, Place Clairefontaine, to L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

Second resolution

The sole partner resolves, as a result of the approval of the first resolution, to amend article 2, paragraph 1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2. (Paragraph 1).** The registered office of the Company is established in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, amounts to approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le huitième jour de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, RCS Luxembourg B 139203,

ici représenté par Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., prénommée, est l'associé unique de la société SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1341 Luxembourg, 7, Place Clairefontaine, RCS Luxembourg B 142229, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2606 du 24 octobre 2008 (la «Société»).

- que le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (les «Parts Sociales»), nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de de L-1341 Luxembourg, 7, Place Clairefontaine vers L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

“ **Art. 2. (Premier paragraphe).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mai 2012. LAC / 2012 / 22633. Reçu 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012062244/97.

(120087631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Bach S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 168.750.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the seventeenth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

THE CALU TRUST SA, a settlement made on March 12th, 2010 and amended by a Deed of Amendment and Restatement dated December 20th, 2011, governed by the laws of Singapore, here represented by his trustee EFG TRUST COMPANY (SINGAPORE) LIMITED, a private limited company incorporated and existing under the laws of Singapore and having its registered office at 25 North Bridge Road, #07-00 EFG Bank Building, Singapore 179104, Company Number 200723420M,

here represented by Mr Paolo PANICO, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 20th March 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of association of a société anonyme, which they declare organised among themselves:

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "BACH S.A." (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the present articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may open one or several compartments in accordance with Article 7 of these articles of association.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economical, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Share Capital. The subscribed capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50.000) consisting of five hundred (500) shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Form of Shares. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the Companies Law. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration may be issued and shall be signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

Preferential shares can be issued according to Article 44 of the Companies Law.

Art. 7. Compartments. The board of directors of the Company may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the board of directors creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of directors having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of directors of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

Art. 8. General Meetings of the Shareholders of the Company. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they all state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last working day of June at 11 a.m. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by the Companies Law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by the Companies Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted by a simple majority of the shareholders present or represented and voting.

The board of directors may determine any other reasonable conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 9. General Meetings of Holders of Shares Relating to a Specific Compartment. The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company could not attend at general meetings of any other Compartment.

Unless otherwise provided herein or in the resolutions creating the Compartments, the provisions of Article 8 (General Meetings of the Shareholders of the Company) shall apply mutatis mutandis to such meetings.

Art. 10. Directors. The Company shall be managed by a one director (in case there is a single shareholder) or more directors (board of directors composed of three members at least) who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors in office may be reelected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shareholders of the Company.

In the event of a vacancy in the office of a director elected by the general meeting of shareholders because of death, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis by a resolution of the remaining directors elected by the general meeting of shareholders until the next meeting of shareholders, in compliance with the Companies Law.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members, a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or one director, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of the shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a simple majority vote of the directors present or represented and voting at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions in writing, by expressing its approval by facsimile, or any other similar means of communication. The entirety of all such documents will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, if any, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose and the provisions of the Securitisation Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

Art. 13. Corporate Signature. The Company will be bound by the sole signature of the sole director or in case there exists a board of directors by the joint signature of two directors or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated to by the board of directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, subdelegate their powers. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into management or advisory agreements according to which the above mentioned company or any other company previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of directors of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the modification or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The Board of Directors may appoint one or more investment advisers or managers or an advisory board which, within the guidelines given by and the investment policy determined by the Board of Directors, shall manage, or advise the Board of Directors on the management of, the assets of the Company or a specific Compartment.

The board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 15. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

Art. 16. Indemnification of Directors. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the board of directors and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

Art. 18. Financial Year. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 19. Profits. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be distributed as dividends to the shares of the corresponding Compartment in accordance with the Securitisation law.

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 5 (Share Capital) or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

The directors may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of association or by the conditions applicable to a Compartment.

Art. 20. Liquidation of Compartments. Without prejudice to the provisions contained in Article 7 (Compartments), each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company without prejudice to any contrary condition applicable to the Compartment.

Art. 21. Liquidation of the Company. The Company may be put into liquidation by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and fees.

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2012.

2) The first annual general meeting of shareholders shall exceptionally be held in June 2013.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed as mentioned hereafter:

THE CALU TRUST S.A., represented by his Trustee EFG TRUST COMPANY (SINGAPORE) LIMITED, prenamed,	500 shares
Total:	500 shares

All the shares have been paid-in in cash up to fifty percent (50%) so that the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25.000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Companies Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Decision of the sole shareholder

The sole shareholder, after verification of the due constitution of the meeting, has taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at one (1).

2. Is appointed as sole directors of the Company:

- Mr Paolo PANICO, director, born in Vercelli (I) on December 1, 1970, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

3. The terms of office of the directors will expire after the annual General Meeting of the year 2017.

4. The registered address of the Company is 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same party and in case of inconsistencies between the English and the French text, the French version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, the said mandatory signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-sept avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE CALU TRUST, un settlement constitué le 12 mars 2010, modifié par acte de modification et de refonte du 20 décembre 2011, régi par les lois de Singapour, ici représenté par son Trustee EFG TRUST COMPANY (SINGAPORE) LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Singapour, établie et ayant son siège social à 25, North Bridge Road, #07-00 EFG Bank Building, Singapour 179104, numéro de société 200723420M,

ici représenté par Monsieur Paolo PANICO, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 20 mars 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «BACH S.A.» (la Société) qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la Loi sur les Sociétés) ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra ouvrir un ou plusieurs compartiments conformément à l'Article 7 des présents statuts.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration ou d'autres bureaux pourront être établis soit à Luxembourg soit à l'étranger par décision du conseil d'administration. Les succursales ou les autres bureaux pourront être établis soit à Luxembourg, soit à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra toutes les informations prévues à l'Article 39 de la Loi sur les Sociétés. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre peuvent être délivrés et signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si l'action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à l'égard de la Société.

Des actions préférentielles pourront être émises par la suite, conformément à l'article 44 de la loi sur les sociétés commerciales de 1915.

Art. 7. Compartiments. Le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces actionnaires et créanciers. Les créanciers et actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

Art. 8. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins le cinquième (1/5) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, au dernier jour ouvrable du mois de juin à 11 heures. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi sur les Sociétés régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, câble, télégramme, télex ou télécopie, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés et votant.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions raisonnables à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 9. Assemblée Générale des Détenteurs d'Actions Rattachées à un Compartiment Déterminé. Les détenteurs d'actions de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs d'actions de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ne pourront pas participer aux assemblées générales d'un autre Compartiment.

Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts, où dans les résolutions créant les Compartiments, les dispositions de l'Article 8 (Assemblée Générale des Actionnaires de la Société) s'appliqueront mutatis mutandis à ces assemblées.

Art. 10. Administrateurs. La Société sera administrée par un administrateur unique (au cas où la société a seulement un actionnaire unique) ou par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour une durée qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs en fonction pourront être réélus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple.

Au cas où le poste d'un administrateur élu par l'assemblée générale des actionnaires deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément à la Loi sur les Sociétés.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et celles des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires et du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner, à la majorité des personnes présentes à la réunion, un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre ou par télégramme, télex ou télécopie, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, conférence vidéo ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télex ou tout autre moyen de communication. L'ensemble de ces documents constitueront les procès-verbaux faisant preuve de la décision intervenue. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs ont le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, s'il y en a un, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et des dispositions de la Loi sur la Titrisation. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Pouvoir de Signature. La Société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou au cas où il existe un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du conseil d'administration ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, sur autorisation du conseil d'administration, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner un ou plusieurs conseillers en investissement ou gérants ou un advisory board qui, endéans les limites des lignes directrices fixées par et de la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration, géreront, ou conseilleront le Conseil d'Administration sur la gestion de, les avoirs de la Société ou d'un Compartiment spécifique.

Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucune convention ou autre transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou annulée par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateur, associé, directeur, employé ou mandataire de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou directeur de la Société qui agit en tant qu'administrateur, associé, directeur employé ou mandataire de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclura des contrats ou est autrement en relations d'affaires, ne pourra pas être privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires, en raison de son affiliation avec cette autre société ou entreprise.

Au cas où un administrateur, directeur ou mandataire de la Société aurait dans une quelconque transaction effectuée par la Société un intérêt opposé aux intérêts de la Société, cet administrateur, directeur, ou mandataire devra porter à la connaissance du conseil d'administration cet intérêt opposé et devra s'abstenir de délibérer ou voter sur cette transaction. Il devra être fait état de la transaction concernée ainsi que l'intérêt opposé y relatif lors de la toute prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Indemnisation des Administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de directeur de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave ou faute grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil du fait que le membre du conseil d'administration en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à tous autres droits dont il disposerait.

Art. 17. Auditeurs. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Art. 18. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Profits. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante. L'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun de ces comptes sera distribué comme dividendes aux actions du Compartiment correspondant, conformément à la Loi sur la Titrisation.

Tous les produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués à la Société.

Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social, conformément à l'Article 5 (Capital social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'Article 5.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

Les administrateurs pourront décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux actions d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par les administrateurs et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés, par les présents statuts ou par les conditions applications au Compartiment.

Art. 20. Liquidation des Compartiments. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'Article 7 (Compartiments), chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions pourront être rachetées par une décision du conseil d'administration de la Société, sauf clause contraire dans les conditions applicables au Compartiment.

Art. 21. Liquidation de la Société. La Société pourra être mise en liquidation par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 22. Droit Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu exceptionnellement en juin 2013.

Souscription et Libération

Le souscripteur a souscrit les actions comme suit:

THE CALU TRUST, agissant par son Trustee EFG TRUST COMPANY (SINGAPORE) LIMITED

prénommée, 500 actions

Total: 500 actions

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de cinquante pourcent (50%) en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1)

2. Est nommé administrateur unique de la Société:

- Monsieur Paolo PANICO, gérant d'entreprises, né à Vercelli (Italie) le 1^{er} décembre 1970 avec adresse professionnelle au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

3. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2017.

4. Le siège social de la Société est établi au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Panico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 avril 2012. LAC/2012/17899. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056865/551.

(120079731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Recyfina S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 137.975.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18.05.2012.

Référence de publication: 2012057885/10.

(120081439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Fairhomes (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.052.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of March.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FAIRHOMES (LUXEMBOURG) LIMITED, a foreign limited company, incorporated and existing under Gibraltar law and whose principal place of business is at 3-5 Leisure Island, Business Center, Ocean Village, Gibraltar, registered with the Register of Companies of Gibraltar under the number 96470,

here represented by Mr. Alain THILL, employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through his mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the actual partners of Fairhomes (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg number B 117052, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Luxembourg), on the 02nd June 2006, published in the Mémorial C number 1567 of the 17th August 2006, and whose articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 26th May 2011, published in the Mémorial C number 1753 of the 02nd August 2011;

and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to adopt for the company a business year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year.

The shareholder decides furthermore, that as an exception the business year which will begin on April 1, 2012, will end on December 31, 2012.

Second resolution

Article 20 of the articles of association will have henceforth the following wording:

" **Art. 20.** The Company's accounting year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty first of December of the same year."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf, den dreißigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean SECKLER mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

FAIRHOMES (LUXEMBOURG) LIMITED, eine nach dem Recht von Gibraltar gegründete und bestehende Limited Company mit Hauptgeschäftssitz in 3-5 Leisure Island, Business Center, Ocean Village, Gibraltar, eingetragen im Gesellschaftsregister von Gibraltar unter der Nummer 96470,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Angestellter, geschäftlich ansässig in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die genannte Vollmacht wird, nachdem sie vom Stimmrechtsvertreter der Komparentin und vom unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde beigegeben bleiben, um mit derselben zur Einregistrierung gelangen.

Diese Komparentin, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichnenden Notar, folgendes zu beurkunden:

Dass die Komparentin die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Fairhomes (Luxembourg) S.à r.l., mit Sitz in L-1882 Luxemburg, 5, rue Guillaume Kroll, H.G.R. Luxemburg Nummer B 117052, ist, welche gegründet wurde durch Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch (Luxemburg), am 2. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1567 vom 17. August 2006 und deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch Notarin Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 26. Mai 2011, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1753 vom 2. August 2011;

und dass alsdann folgende Beschlüsse gefasst werden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt für die Gesellschaft ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. Januar und endend am 31. Dezember desselben Jahres.

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, dass ausnahmsweise das Geschäftsjahr, welches am 1. April 2012 beginnt, am 31. Dezember 2012 enden wird.

Zweiter Beschluss

Artikel 20 der Satzung der Gesellschaft wird fortan folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 20.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres."

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Abgaben gleich welcher Art, die von der Gesellschaft auf Grund des vorstehenden Beschlusses zu tragen sind, werden auf neunhundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der des Englischen in Wort und Schrift mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der Komparentin in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und bei Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung bindend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat der vorgenannte Vollmachtnehmer der Komparentin zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2012. Relation GRE/2012/1200. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 29. Mai 2012.

Référence de publication: 2012061931/87.

(120087724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Resco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 28.886.

Le siège social de l'associé SODEXO LUXEMBOURG S.A., R.C.S Luxembourg B 17 620 est transféré du 29, Z.A. Bourmicht, L - 8070 Bertrange au 39, rue du Puits Romain, L - 8070 Bertrange avec effet au 19 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012057887/11.

(120080784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

RH Investment Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 89.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057889/9.

(120080657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Rhune S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.742.

L'an deux mil douze, le onzième jour de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RHUNE S.A., avec siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 101.742, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 924 du 16 septembre 2004 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 410 du 4 mai 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Magali Salles, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Magali Salles, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 45.754 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Magali Salles, Sandrine Antonelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 mai 2012. LAC/2012/22358. Reçu 12,.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057890/69.

(120080720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Transcom Investments & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.652.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 16 avril 2012

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.

2. M. Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Hans DE GRAAF a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 16.5.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012057959/19.

(120080888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Robling's Malerwerkstatt GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 59E, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 33.667.

Korrektur zur Hinterlegung vom 20/03/2012 - L120044752

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057893/10.

(120080950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Roissy International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6941 Niederanven, 17, rue de Munsbach.

R.C.S. Luxembourg B 132.571.

Il résulte d'un acte reçu par Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher en date du 12 avril 2012, enregistré à Grevenmacher, en date du 16 avril 2012, Relation: GRE/2012/1347,

- que Monsieur Simon KELLY, demeurant à L-6941 Niederanven, 17, rue de Munsbach, a démissionné comme gérant de la société «ROISSY INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A R.L.»,

- que Monsieur Matthew Robert KELLY, demeurant professionnellement à Rookery Barn Rookery Lane, Walsham Le Willows, Bury St. Edmunds, Suffolk, United Kingdom, IP31 3BD a été nommé gérant unique pour une durée indéterminée et avec effet immédiat,

- que la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 18 mai 2012.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2012057894/17.

(120081361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

RTL Group Central and Eastern Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 97.056.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 2 Mai 2012, que:

- L'Assemblée générale décide de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs Alexander GLATZ, Elmar HEGGEN et Vincent de DORLODOT ayant leur adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden L – 1543 Luxembourg pour une durée expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

- L'Assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes de Monsieur Eric AMBROSI, ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden L – 1543 Luxembourg pour une durée expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057895/17.

(120081032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

S&S Fonder, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 149.434.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057898/10.

(120080723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

RTL Group Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 38.547.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 4 Mai 2012, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs François Masquelier, Vincent de Dorlodot et Elmar Heggen, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L – 1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat comme commissaire aux comptes de Monsieur Eric Ambrosi, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L – 1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057896/17.

(120081033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

WPP TNS US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 480.043.400,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.293.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 15 mai 2012 entre WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.018 et WPP Group Services SNC, une société en nom collectif de droit belge ayant son siège social au 8-10, Rue Jules Cockxstraat, 1160 Bruxelles, Belgique et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Belgique sous le numéro 0446.164.762, que 667.372 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100 USD chacune ont été cédées avec effet au 15 mai 2012 par WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l. à WPP Group Services SNC.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP TNS US S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012057984/19.

(120080550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Silver Sea Properties (Worcester) S à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.155.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057902/10.

(120081407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Systematic Capital Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 152.501.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057912/10.

(120080774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

SAB, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 18, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 67.201.

Korrektur zur Hinterlegung vom 29/03/2012 - L120050692

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057913/10.

(120080946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

SABIC Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.170.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 86.854.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société à Luxembourg le 23 août 2011

Il a été décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

Monsieur François BROUXEL

Monsieur Mark Roeland DE GROOT

jusqu'à l'assemblée générale annuelle relative à l'approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2011.

Il a également été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise, Ernst & Young S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle relative à l'approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057914/16.

(120080554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Société Européenne de Participations Commerciales, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 59.776.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 mai 2011

Troisième résolution:

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de son adresse actuelle au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES

Société Anonyme

Référence de publication: 2012057929/14.

(120081351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Safima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012057915/10.

(120081321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Saint George SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

R.C.S. Luxembourg B 141.447.

La fonction d'agent domiciliataire, conclue dans le Contrat de Domicile et d'Agent de Cotation le 30 septembre 2008 entre BNP Paribas Securities Services – Succursale de Luxembourg, en sa qualité d'agent domiciliataire et Saint George Sicav-Sif, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 141 447, anciennement domiciliée au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, a été résiliée avec effet au 1^{er} avril 2012.

BNP Paribas Securities Services – Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2012057916/11.

(120081057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.
